

1 Égalité femmes-hommes et développement durable

Les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs de développement durable appellent des réponses ciblées. Les objectifs en matière d'égalité femmes-hommes et d'environnement se renforcent mutuellement, mais leurs complémentarités et leurs compromis ne sont pas suffisamment présentés ni pris en compte dans le Programme 2030. La reconnaissance et la prise en compte de l'interdépendance entre l'égalité femmes-hommes et l'environnement pourraient favoriser la cohérence des politiques, le passage à une croissance verte et inclusive et mettre l'accent sur le bien-être.

1.1. Éléments à retenir

Ce chapitre présente les interactions entre l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale, ainsi que l'étendue de leur intégration dans le cadre des Objectifs de développement durable. Les principaux messages formulés sont les suivants :

- Les objectifs en matière d'égalité femmes-hommes et d'environnement se renforcent mutuellement. Les femmes subissent des effets différenciés des facteurs environnementaux et sont souvent les plus touchées par la dégradation de l'environnement en raison de facteurs socioéconomiques et discriminatoires. Dans le même temps, les femmes expriment des attitudes plus « vertes » dans leurs choix personnels, et pourraient grandement contribuer à la transition vers une économie bas carbone.
- On peut comprendre les liens qui existent entre la problématique femmes-hommes et l'environnement en considérant, d'un côté, dans quelle mesure la lenteur des progrès par rapport aux objectifs environnementaux touche différemment la condition des femmes et des hommes et freine l'égalité entre les sexes, et de l'autre, comment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes peuvent avoir des impacts positifs sur les aspects environnementaux du Programme 2030.
- Le cadre des ODD offre une couverture adéquate sur l'égalité femmes-hommes (ODD 5) et sur les objectifs environnementaux (les cinq objectifs de la planète), tandis que les questions d'égalité femmes-hommes et d'environnement sont également présentes séparément dans d'autres ODD. Toutefois, l'articulation entre l'égalité femmes-hommes et l'environnement n'est pas suffisamment présente dans le cadre des ODD de manière intégrée.
- Le Cadre sur la Cohérence des Politiques au Service du Développement Durable de l'OCDE et les travaux de l'OCDE sur Objectif Croissance pourraient servir de base à l'identification des compromis, des complémentarités et des liens entre les politiques en matière d'égalité femmes-hommes et d'environnement et des résultats en termes de bien-être, conformément aux ODD et au cadre de l'OCDE sur le bien-être.
- Il est nécessaire d'inscrire l'égalité femmes-hommes dans les neuf ODD relatifs à l'environnement (ODD 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15). Ce point est présenté dans le présent rapport au moyen d'analyses, d'études de cas et de recommandations d'action.

1.2. Les objectifs en matière d'égalité femmes-hommes et d'environnement se renforcent mutuellement

La réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) nécessite une action urgente et ciblée. Pour aller vers une forme de développement plus juste et plus durable, il est donc essentiel de viser simultanément plusieurs objectifs au croisement de la problématique femmes-hommes et des enjeux environnementaux. Les facteurs environnementaux ont des effets différenciés selon le sexe, en raison des différences de rôles et de comportement des hommes et des femmes dans diverses sociétés, ainsi que de leurs différentes caractéristiques physiologiques. Qu'il s'agisse de l'énergie, de l'eau, des transports, de l'aménagement urbain, de l'agriculture ou des modes de consommation, une analyse sexuée est indispensable pour comprendre les différences relatives aux impacts sur l'environnement.

Les inégalités entre les sexes ont augmenté avec la pandémie de COVID-19 qui continue de détériorer les économies et les conditions de vie des populations. La période de reprise est une occasion cruciale et opportune pour les pays de s'engager sur une trajectoire de développement plus durable et plus équitable entre femmes et hommes (OECD, 2019^[1]).

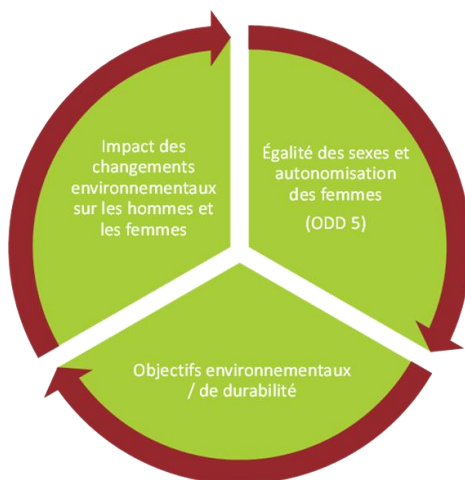
L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes sont au cœur du développement, de la durabilité environnementale et de la réalisation des ODD, comme l'indiquent les chapitres 6 à 14 du présent rapport. Partout dans le monde, les femmes occupent une place centrale dans l'entraide collective, le renforcement de la résilience et la protection de la nature, contribuant ainsi au bien-être des générations actuelles et futures. Les approches éco-féministes et « femmes et environnement » en particulier reflètent cette compréhension unique de la nature et du rôle des femmes en tant qu'intendantes de l'environnement (d'Eaubonne and Paisain, 1999^[2]); (Dankelman, 2010^[3]); (UNDP, 2019^[4]). Les femmes et les hommes n'ont pas toujours le même vécu ni les mêmes attitudes à l'égard de l'environnement. L'intégration de l'égalité femmes-hommes est importante lorsqu'il s'agit d'exprimer des griefs concernant les questions environnementales, de les définir, de les encadrer et de les classer par ordre de priorité, et de choisir les prescriptions d'action (Taylor, 2002^[5]).

L'économie verte pourrait aussi offrir d'importantes possibilités aux femmes en termes d'emplois verts et de participation à des innovations vertes, mais uniquement si un cadre politique et social propice est en place. Plus généralement, donner aux femmes un meilleur accès aux postes de direction dans les secteurs public et privé et à tous les niveaux de décision peut aider à concentrer les priorités sur les objectifs environnementaux (Bonewit and Shreeves, 2015^[6]); (Hossain et al., 2017^[7]); (Ben-Amar, Chang and McIlkenny, 2017^[8]).

Afin de renforcer la cohérence des mesures prises pour mettre en œuvre le Programme 2030, ces liens entre l'égalité des sexes et la durabilité environnementale ainsi que d'autres connexions ont besoin d'un cadre qui permette d'analyser les éventuels compromis et complémentarités entre différents objectifs ou interventions publiques. Au-delà des inégalités sociales et économiques, parvenir à l'égalité des sexes demande d'analyser en profondeur les effets disproportionnés des problèmes systémiques – y compris les inégalités en rapport avec l'environnement – qui peuvent exacerber les premières. Un cadre d'action intégré est donc nécessaire pour réunir les trois facettes des inégalités : économiques, sociales et environnementales.

On peut comprendre les liens qui existent entre la problématique femmes-hommes et l'environnement en considérant, d'un côté, dans quelle mesure la lenteur des progrès par rapport aux objectifs environnementaux touche différemment la condition des femmes et des hommes et freine l'égalité entre les sexes, et de l'autre, comment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes peuvent avoir des impacts positifs sur les aspects environnementaux du Programme 2030 (Graphique 1.1).

Graphique 1.1. La problématique femmes-hommes et l'environnement



Source : OCDE.

1.3. La problématique femmes-hommes et l'environnement dans le cadre des ODD

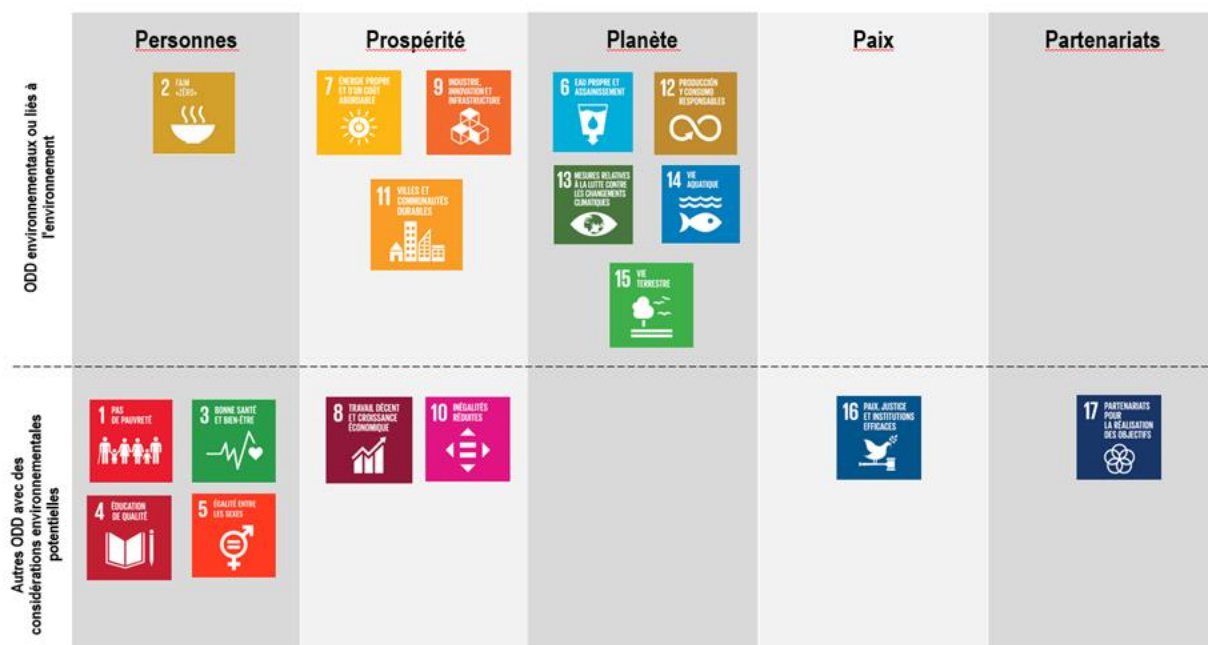
Le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 rassemble un ensemble d'objectifs, de cibles et d'indicateurs destinés à suivre les progrès de l'humanité sur la voie d'un bien-être fondamental pour tous. Les ODD couvrent des ambitions économiques, sociales et environnementales, et dans une certaine mesure identifient les complémentarités et compromis existant entre différents objectifs.

Les ODD sont regroupés en cinq grandes catégories : « l'humanité », « la planète », « la prospérité », « la paix » et « les partenariats ». L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles (ODD 5) constituent en soi un objectif de la catégorie « humanité ». Les conditions législatives de l'égalité femmes-hommes sont mentionnées dans les catégories « paix », « humanité » et « prospérité » (ODD 16, ODD 1 à 4 et ODD 7 à 11 respectivement). L'autonomisation des femmes et des filles est mentionnée dans les cinq objectifs de la planète et dans leurs cibles et indicateurs (ODD 6 et ODD 12 à 15), qui sont tous directement liés à l'environnement. Cependant, deux objectifs de la planète (ODD 14 et 15) n'ont pas d'indicateurs relatifs à l'égalité femmes-hommes, malgré de nombreux liens.

Pour ce qui est de la durabilité environnementale, cinq objectifs composent la catégorie « planète ». Il s'agit de l'ODD 6 (eau propre et assainissement), l'ODD 12 (consommation et production responsables), l'ODD 13 (changements climatiques), l'ODD 14 (vie aquatique) et l'ODD 15 (vie terrestre). L'environnement occupe aussi une place importante dans trois objectifs « prospérité » : l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) et l'ODD 11 (villes et communautés durables). Par ailleurs, la promotion d'une agriculture durable fait partie de l'ODD 2 (faim « zéro »). Au total, neuf ODD sont donc mis en relation avec l'environnement (Graphique 1.2).

Ainsi, tant l'égalité femmes-hommes que la durabilité environnementale figurent en bonne place dans le Programme 2030. Pourtant, comme cela est développé en détail au chapitre 2, le cadre des ODD ne tient compte que de quelques-uns de ces liens, et passe sous silence bon nombre d'interactions importantes. L'annexe A présente les indicateurs des ODD qui sont considérés comme liés à la problématique femmes-hommes, à l'environnement ou aux deux. Sur l'ensemble des ODD, seuls 20 indicateurs uniques (sur un total de 231) intègrent à la fois la problématique femmes-hommes et l'environnement. Seulement 14 d'entre eux couvrent les 9 ODD ayant un rapport avec l'environnement et qui sont analysés en détail dans le présent rapport. En pratique, le cadre des ODD couvre de manière importante l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale mais de manière séparée dans une large mesure, en ne traitant qu'à peine les intersections entre ces deux objectifs.

Graphique 1.2. Les ODD environnementaux dans le cadre des ODD



Source : OCDE.

1.4. L'approche de « cohérence des politiques au service du développement durable » et son application aux liens entre la problématique femmes-hommes et les enjeux environnementaux

L'identification et la bonne compréhension des différents types d'interactions entre les ODD ou leurs cibles aideront les responsables publics à maximiser les synergies et exploiter les solutions gagnant-gagnant (poursuivre plusieurs objectifs en même temps), à éviter des conflits possibles entre différentes politiques (poursuivre un objectif sans pénaliser les autres), à gérer les compromis (minimiser les effets négatifs sur les autres politiques), et enfin à concevoir des politiques générant plusieurs cobénéfices positifs pour le développement durable (Graphique 1.3).

L'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) comprend la cible 17.14, qui vise à « renforcer la cohérence des politiques au service du développement durable ». La « cohérence des politiques au service du développement durable » (CPDD) est une approche et un outil visant à intégrer les dimensions économiques, sociales, environnementales et de gouvernance du développement durable à toutes les étapes de l'élaboration des politiques nationales et internationales.

Le Cadre de la CPDD de l'OCDE recense trois impacts interactifs des ODD : immédiat (effets sur le bien-être des individus aujourd'hui), transfrontière (effets des acteurs nationaux sur la population d'autres pays, par exemple en raison des échanges, de l'investissement étranger ou des activités d'entreprises multinationales) et intergénérationnel (impacts affectant le capital naturel, humain ou social, et donc le bien-être futur). Afin d'évaluer ces interactions, les travaux de l'OCDE sur [Objectif Croissance](#) et le cadre d'action pour une croissance inclusive (OECD, 2018^[9]) proposent des moyens possibles pour repérer les compromis, les complémentarités et les liens entre les politiques ainsi que les résultats possibles en termes de conditions de vie, en phase avec les ODD et le cadre d'évaluation du bien-être de l'OCDE.

Graphique 1.3. Recensement des interactions entre objectifs et entre politiques publiques dans le cadre CPDD



Source : (OECD, 2015^[10]).

1.5. Nécessité d'inscrire l'égalité femmes-hommes dans les ODD relatifs à l'environnement

Ce rapport donne un aperçu des informations disponibles sur les liens entre la problématique femmes-hommes et l'environnement. Il applique un cadre d'action intégré afin de mieux comprendre les compromis et les complémentarités entre les objectifs relatifs à l'égalité femmes-hommes et ceux en rapport avec l'environnement, les effets transnationaux et les effets intergénérationnels. Les 17 ODD sont tous interdépendants ; par conséquent, ils peuvent tous être considérés comme pertinents pour l'articulation entre l'égalité femmes-hommes et l'environnement. Cependant, pour les besoins de l'analyse et afin de faire avancer le travail de recherche et l'élaboration des politiques, ce rapport privilégie les neuf ODD ayant des conséquences environnementales directes.

Les progrès accomplis au regard de l'ODD 5 et d'autres ODD de la catégorie « humanité », comme l'égalité d'accès à une éducation de qualité (ODD 4), peuvent stimuler les actions visant à atteindre tous les ODD « environnementaux », en particulier si cette éducation intègre une dimension environnementale qui reconnaît tous les sujets de la société comme des agents du changement, y compris les femmes (Melero and Solis-Espallargas, 2012^[11]). Les femmes influent sur la gestion des ressources naturelles à travers les divers rôles qu'elles assument au sein du ménage, dans l'économie et dans la société. L'égalité femmes-hommes est donc essentielle pour appréhender de manière équilibrée les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable et atteindre tous les ODD. De plus, compte tenu de la place de la femme dans de nombreuses sociétés, les progrès accomplis par rapport à ces neuf ODD environnementaux peuvent se traduire par une nette amélioration du bien-être des femmes, en particulier sur le plan de la santé (ODD 3) et des opportunités économiques (ODD 8).

La compréhension des interconnexions entre la problématique femmes-hommes et les enjeux environnementaux à travers ces ODD permet de repérer des inégalités et des préjugés sexistes systémiques et structurels sous-jacents, portant généralement sur la propriété et l'utilisation des ressources naturelles, l'énergie, les transports, l'eau, le numérique, l'aménagement urbain, le logement, l'utilisation des terres, l'environnement et l'agriculture tant dans les pays avancés que dans les pays en

développement (Tableau 1.1. Interactions entre l'ODD 5 et les neuf ODD environnementaux). Lorsque de tels préjugés enracinés ne sont pas divulgués ou traités, ils se perpétuent dans les décisions et la conception des politiques relatives à l'environnement, ce qui exacerbe encore les inégalités entre les sexes.

Tableau 1.1. Interactions entre l'ODD 5 et les neuf ODD environnementaux

Objectif		Liens avec l'ODD 5
ODD 2. « zéro »	Faim	Éliminer les discriminations liées au sexe (en particulier en matière de propriété foncière et d'héritage) et encourager les femmes à s'engager dans des activités agricoles écologiquement durables pourrait aider à atteindre toutes les cibles de l'ODD 2 sur le sujet, notamment la cible 2.3 sur les petits producteurs, la 2.4 sur une agriculture résiliente et viable, et la 2.5 sur la préservation des ressources génétiques végétales et animales, plus spécialement celles en voie de disparition. La prise en compte de la problématique sexospécifique et de l'égalité femmes-hommes dans l'investissement agricole, les échanges et les chaînes de valeur, ainsi que dans les politiques d'infrastructure rurale pourrait contribuer à la réalisation des cibles 2.a et 2.b. L'ODD 2, comme prévu par la Conférence « Rio+20 » des Nations Unies sur le développement durable de 2012, pose les principes à suivre pour promouvoir une agriculture durable et adopter des méthodes de production agricole plus viables. Les ODD mentionnent le rôle des femmes (et d'autres groupes) en tant que petits producteurs, reconnaissent leurs savoirs traditionnels (cible 2.3) et encouragent l'égalité des droits de propriété foncière et d'accès aux terres agricoles (cible 5.a).
ODD 6.	Eau propre et assainissement	La problématique de l'eau et de l'assainissement a une dimension sexospécifique dans bon nombre de pays en développement car ce sont principalement les femmes qui sont chargées de collecter les ressources. S'il était facile et sans danger d'aller chercher de l'eau propre, les femmes auraient plus de temps pour exploiter des opportunités économiques et auraient davantage accès à l'éducation. L'accès à des sanitaires est indispensable à la santé et au bien-être des femmes (ODD 3) et a également des répercussions sur la scolarisation des filles. Les femmes peuvent aussi apporter une contribution dans la gouvernance de l'eau et de l'assainissement au niveau international, national et local.
ODD 7.	Énergie propre et d'un coût abordable	L'existence de sources d'énergie propres et accessibles peut favoriser l'autonomisation des femmes en diminuant le coût d'opportunité de la collecte de biocombustibles et en réduisant les freins à l'éducation des enfants dans les pays en développement. La pauvreté énergétique touche également de nombreuses femmes dans les pays avancés. L'implication des femmes dans le secteur énergétique et leur accès à des fonctions dirigeantes peuvent aussi avoir un effet catalyseur pour ce qui est de promouvoir une énergie propre et une utilisation plus efficiente de l'énergie. La « transition juste » devrait aussi inclure une dimension sexuée afin de garantir que les travailleurs femmes et hommes aient les mêmes opportunités d'emploi.
ODD 9.	Industrie, innovation et infrastructure	Les politiques publiques dans les domaines de l'industrialisation et des migrations ville-campagne doivent également tenir compte du rôle des femmes dans la famille, dans la communauté et dans l'environnement. Les infrastructures sont essentielles non seulement pour atteindre les objectifs environnementaux, mais elles doivent aussi inclure une dimension sexospécifique qui assure l'accès de tous. Les préjugés et autres obstacles qui réduisent l'accès à l'éducation dans les filières STIM, en particulier en matière de développement durable, entravent le rôle des femmes dans la science et la recherche.
ODD 11.	Villes et communautés durables	Les femmes et les hommes n'ont pas le même rapport à la conception des villes et de l'habitat et à l'infrastructure des transports parce qu'ils jouent des rôles sociaux différents, suivent des profils professionnels différents et n'ont pas les mêmes préférences. Le fait ne pas prendre en compte les besoins des différentes catégories d'usagers dans la planification des villes et des habitats et dans les infrastructures de transport peut réduire sensiblement les opportunités économiques et la qualité de vie de ces usagers en augmentant la durée et le coût de leurs trajets, en plus de contribuer à la pollution de l'air et au gaspillage de ressources. Les secteurs impliqués dans l'aménagement des zones urbaines et d'habitation – le logement, les transports et l'urbanisme – ont des répercussions importantes sur les objectifs d'égalité des sexes à travers trois dimensions essentielles : les types d'usagers (accessibilité physique et financière, et sécurité), la participation au marché du travail (emploi et participation aux décisions), et les effets secondaires (sociaux et environnementaux). Une plus grande participation des femmes aux processus décisionnels dans ces secteurs pourrait contribuer à réduire l'empreinte environnementale globale des infrastructures.
ODD 12.	Consommation et production responsables	Les femmes prennent plus souvent les décisions quant aux denrées périssables à acheter pour le foyer mais n'ont pas voix au chapitre de la même façon sur les chaînes de production. Les processus de production non viables, la génération de déchets et la pollution ont souvent des conséquences négatives distinctes sur les femmes, en particulier celles des catégories socialement défavorisées, par le biais de divers phénomènes : tension sur les ressources naturelles dont elles dépendent pour vivre, mauvaises conditions de travail de la main-d'œuvre « féminisée », augmentation du volume de travail non rémunéré lié à la gestion des déchets, et plus grande exposition involontaire à des produits et substances chimiques dangereux sans information préalable. Dans le même temps, femmes et hommes ont des habitudes de consommation et une empreinte environnementale différentes en raison de normes culturelles, des métiers exercés, de différences physiques, et de préférences et d'attitudes distinctes.

ODD 13. Lutte contre les changements climatiques		Les impacts économiques, sociaux et sanitaires cumulés du changement climatique provoquent des écarts entre les femmes et les hommes. Du fait de leur rôle dans la reprise et l'économie domestique, et de leur savoir traditionnel, les femmes sont particulièrement vulnérables face aux changements climatiques et aux risques naturels associés, comme l'augmentation de la fréquence des inondations et des sécheresses. Les catastrophes naturelles touchent de façon disproportionnée les femmes et les filles. Les femmes et les filles pourraient être des agents proactifs et expérimentés, s'engageant dans l'action contre le changement climatique. Les débats de la CCNUCC intègrent les considérations relatives à l'égalité femmes-hommes depuis 2001, et l'égalité femmes-hommes est un point à part de la COP depuis 2012. L'Accord de Paris de 2015 souligne à la fois la contribution de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes à la lutte contre les changements climatiques, et l'impact spécifique des changements climatiques sur les femmes.
ODD 14. Vie aquatique		L'ODD 14 est intrinsèquement lié à la santé de l'environnement, et l'amélioration de ses indicateurs peut être renforcée grâce à l'autonomisation et la mobilisation des femmes en tant qu'agents de changement. Les initiatives dirigées par des femmes visant le nettoyage et la protection des zones côtières montrent que les femmes pourraient contribuer à une gestion plus durable des écosystèmes maritimes. Donner aux femmes les moyens d'agir dans le secteur de la pêche et s'appuyer sur leur rôle de petits pêcheurs pourrait favoriser la pêche durable. Pourtant, aucune des cibles de l'ODD 14 ne porte sur l'égalité des sexes ou sur la relation entre les ressources marines et les moyens de subsistance des femmes et des hommes, notamment sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans la sécurité alimentaire, l'emploi et la réduction de la pauvreté.
ODD 15. Vie terrestre		Parmi les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, l'Objectif 14 est le seul à évoquer ouvertement les enjeux sexospécifiques, en appelant à prendre en compte les besoins des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des populations défavorisées et vulnérables, dans les actions de restauration et de sauvegarde des écosystèmes. Pourtant, l'Objectif d'Aichi 14 n'inclut pas d'indicateur spécifique sur l'égalité femmes-hommes, et les indicateurs identifiés ne sont pas ventilés par sexe. Seul l'Objectif d'Aichi 18 (sur les savoirs traditionnels) comprend des indicateurs tenant compte des sexospécificités, sur les tendances en matière de changements relatifs à l'utilisation et au mode de possession des terres dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales, ventilées par sexe. Ces indicateurs sont identiques à ceux des cibles 5.a et 1.4 des ODD. En outre, une cible intégrant la dimension sexuée pourrait être ajoutée sur l'accès des communautés locales et autochtones à des biens communs comme les forêts, les ressources des montagnes et les cours d'eau, dont elles dépendent pour vivre et qu'elles gèrent de manière durable. Cette cible pourrait aussi être incluse dans l'ODD 1 (par exemple dans la cible 1.4).

Source : Analyse des auteurs sur le cadre d'indicateurs mondiaux UNstats pour les Objectifs de développement durable et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Selon la Recommandation [générale no 37 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes](#), dans de nombreux contextes, les inégalités entre les sexes limitent le contrôle que les femmes et les filles exercent sur les décisions qui régissent leur vie, ainsi que leur accès à des ressources telles que l'alimentation, l'eau, les intrants agricoles, la terre, le crédit, l'énergie, la technologie, l'éducation, les services de santé, un logement convenable, la protection sociale et l'emploi. Du fait de ces inégalités, les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être exposées à des risques de catastrophe et de subir des pertes pour leurs moyens de subsistance, et sont moins en mesure de s'adapter à l'évolution des conditions climatiques.

Inégalités femmes-hommes, biais sexués et normes sociales dictant certains rôles aux femmes et aux hommes se combinent, avec pour résultat un impact différencié des facteurs environnementaux selon les sexes. En particulier, certains marqueurs biologiques féminins, tels que leur rôle reproductif ou leurs traits physiques, peuvent les exposer de façon différenciée et/ou disproportionnée aux dommages environnementaux tels que la pollution atmosphérique ou les produits chimiques industriels toxiques (Arbuckle, 2006^[12]); (Street et al., 2018^[13]). L'exposition aux problèmes environnementaux peut aussi varier entre hommes et femmes, ainsi que leurs positions respectives face aux conséquences des risques naturels (Neumayer and Plümper, 2007^[14]).

L'autre interaction entre la problématique femmes-hommes et la durabilité environnementale vient du rôle joué par les femmes dans la promotion de modes de production et de consommation durables, la protection de la biodiversité et la prise en compte de la climato-compatibilité dans les activités humaines. Les femmes jouent déjà un rôle actif d'écologiste au niveau local, mais le manque de connaissances sur les modes de consommation sexospécifiques liés à certaines des activités les plus polluantes (chauffage, alimentation, mobilité) et de sensibilisation à ces aspects peut conduire à des politiques climatiques moins efficaces qui ne tiennent pas compte des besoins de tous les sexes (UN WomenWatch, 2009^[15]).

En outre, la contribution des femmes aux secteurs de l'État et des entreprises est entravée par un écart structurel de gouvernance entre les sexes, les femmes étant peu nombreuses à occuper des postes de direction. Lorsqu'elles sont en mesure d'atteindre de tels postes, les femmes sont susceptibles d'intégrer des considérations de durabilité dans la vision et la stratégie (Homsy and Lambright, 2021^[16]) de leur organisation. L'écart entre les sexes est plus important en matière de gouvernance et de prise de décision dans les secteurs les plus déterminants pour la réalisation des neuf ODD couverts dans le présent rapport. Par exemple, le secteur des infrastructures (eau, énergie, transports, logement et numérique, entre autres), tant public que privé, présente les écarts les plus marqués en termes d'emploi entre les sexes et la représentation la plus faible des femmes aux postes de direction (OECD, 2019^[11]); (Wilson Center, 2018^[17]); (IRENA, 2019^[18]); (Kersley et al., 2019^[19]). Compte tenu des attitudes positives des femmes vis-à-vis de la protection de la nature et de l'environnement, leur présence très minoritaire dans les organes de gouvernance est un mauvais point auquel il faut remédier d'urgence si nous voulons accélérer les progrès par rapport au Programme 2030. Des mesures résolues doivent être prises pour s'attaquer aux possibles discriminations et biais existants. Il importe de redoubler d'efforts pour supprimer les écarts entre femmes et hommes dans les filières STIM (science, technologie, ingénierie, mathématiques) afin de permettre leur modernisation et leur « verdissement ».

Ce rapport réunit plusieurs sphères d'analyse de l'OCDE pour montrer que chaque ODD « environnemental » joue un rôle différent mais complémentaire dans la réalisation de l'égalité entre les sexes telle qu'énoncée dans l'ODD 5. Il met également en évidence les effets inverses, à savoir comment les progrès de l'égalité femmes-hommes, qui nécessitent d'agir sur tous les ODD, peuvent aussi permettre d'avancer sur les objectifs touchant à la durabilité. En prenant en compte l'égalité femmes-hommes, le présent rapport reconnaît l'articulation entre l'égalité femmes-hommes et l'environnement comme une composante essentielle du Programme 2030 et de son objectif primordial, à savoir « engager le monde sur une voie durable » et « ne laisser personne de côté ».

Le rapport peut être divisé en deux parties. La première partie, composée des chapitres 1 à 5, donne un aperçu général de l'articulation entre l'égalité femmes-hommes et l'environnement, en examinant les lacunes en matière de données et d'éléments probants, les avantages économiques et en termes de bien-être, ainsi que les aspects de gouvernance et de justice, et contient des recommandations d'action indicatives. La deuxième partie, composée des chapitres 6 à 14, illustre les liens évoqués sous un angle thématique, en passant en revue chacun des neuf ODD « environnementaux ».

Chaque chapitre thématique est structuré comme suit : (i) les principaux compromis et complémentarités à prendre en compte pour atteindre les objectifs d'égalité femmes-hommes et de viabilité environnementale, (ii) les principaux obstacles à l'égalité femmes-hommes en raison de l'absence de progrès dans la réalisation des objectifs de durabilité environnementale, (iii) la façon dont l'égalité femmes-hommes et l'engagement des femmes peuvent favoriser la viabilité écologique et (iii) les principales mesures à prendre pour faire progresser le programme d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'environnement ainsi que les travaux en cours.

Les pays (membres et non membres de l'OCDE) ne disposent pas d'une définition communément admise de la notion de « sexe » ni de catégories spécifiques que le terme englobe. Cette définition n'entre pas dans le champ du présent rapport. Le rapport s'appuie en grande partie sur les analyses empiriques disponibles concernant les droits, rôles et attributs différenciés des femmes et des hommes en matière d'environnement. Certaines parties du rapport contiennent également des analyses complémentaires sur l'impact différencié des facteurs environnementaux sur les populations autochtones et d'autres groupes vulnérables, qui sont explicitement mentionnées dans de tels cas. Il est admis que les pays peuvent utiliser une terminologie différente pour décrire des données/statistiques ou des indicateurs ventilés par sexe et par genre. Aux fins du présent rapport, la référence aux données ventilées par sexe couvre les données obtenues sur la base des différences biologiques entre les sexes. Les données ventilées par genre se rapportent à des données qui peuvent nécessiter une analyse sexospécifique au-delà des comparaisons

biologiques et physiologiques. Ces termes sont utilisés sans préjudice de la terminologie nationale ou infranationale.

Il convient également de noter que l'intersectionnalité a été prise en compte lors de la rédaction du présent rapport, car les femmes et les filles peuvent être confrontées à des exclusions diverses et multiples en raison de leur handicap, de leur âge, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leurs convictions, de leur sexualité, de leur situation géographique, de leur situation socioéconomique ou d'autres caractéristiques. Certaines études de cas présentées dans le rapport portent sur ces problèmes d'intersectionnalité, en se penchant sur des situations spécifiques où de multiples inégalités se produisent, ce qui crée un lien encore plus étroit avec les facteurs environnementaux, par exemple dans le cas des populations autochtones. Néanmoins, faute de données disponibles, cette approche intersectionnelle n'a pas pu être appliquée dans la totalité du rapport.

Références

- Arbuckle, T. (2006), “Are there sex and gender differences in acute exposure to chemicals in the same setting?”, *Environmental Research*, Vol. 101/2, [12]
<http://dx.doi.org/10.1016/j.envres.2005.08.015>.
- Ben-Amar, W., M. Chang and P. McIlkenny (2017), “Board Gender Diversity and Corporate Response to Sustainability Initiatives: Evidence from the Carbon Disclosure Project”, *Journal of Business Ethics*, Vol. 142/2, pp. 369-383, [8]
<http://dx.doi.org/10.1007/s10551-015-2759-1>.
- Bonewit, A. and R. Shreeves (2015), *The Gender Dimension of Climate Justice In-Depth Analysis*, [6]
<http://www.europarl.europa.eu/supporting-analyses>.
- Dankelman, I. (2010), *Gender, Environment and Sustainable Development: Understanding the Linkages*. [3]
- d'Eaubonne, F. and J. Paisain (1999), *What Could an Ecofeminist Society Be?*, Indiana University Press, [2]
<https://muse.jhu.edu/article/370400/pdf>.
- Homsy, G. and K. Lambright (2021), “Beyond community characteristics: a leader’s gender and local government adoption of energy conservation practices and redistributive programmes”, *Local Environment*, Vol. 26/2, pp. 297-312, [16]
<http://dx.doi.org/10.1080/13549839.2021.1886068>.
- Hossain, M. et al. (2017), “Women in the boardroom and their impact on climate change related disclosure”, *Social Responsibility Journal*, Vol. 13/4, pp. 828-855, [7]
<http://dx.doi.org/10.1108/SRJ-11-2016-0208>.
- IRENA (2019), *Renewable Energy: A Gender Perspective*, [18]
<http://www.irena.org>.
- Kersley, R. et al. (2019), *The CS Gender 3000 in 2019: The changing face of companies*. [19]
- Melero, N. and C. Solis-Espallargas (2012), “Género y Medio Ambiente: el Desafío de Educar Hacia una Dimensión Humana del Desarrollo Sustentable”, [11]
https://www.researchgate.net/publication/256093864_Genero_y_medio_ambiente_el_desafio_de_educar_hacia_una_dimension_humana_del_desarrollo_sustentable?enrichId=rgreq-d2f3e0693d2bb4d574fdff4e49b397e-XXX&enrichSource=Y292ZXJQYWdlOzI1NjA5Mzg2NDtBUzoxMDIwNzcw.
- Neumayer, E. and T. Plümper (2007), “The Gendered Nature of Natural Disasters: The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy, 1981–2002”, *Annals of the Association of American Geographers*, Vol. 97/3, pp. 551-566, [14]
<http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-8306.2007.00563.x>.
- OECD (2019), “Sustainable connectivity: Closing the gender gap in infrastructure”, *OECD Environment Policy Papers*, No. 15, OECD Publishing, Paris, [1]
<https://dx.doi.org/10.1787/6350ba66-en>.
- OECD (2018), *Opportunities for All: A Framework for Policy Action on Inclusive Growth*, OECD Publishing, Paris, [9]
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264301665-en>.
- OECD (2015), *Better Policies for Development 2015: Policy Coherence and Green Growth*, [10]
 OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264236813-en>.

- Street, M. et al. (2018), *Current knowledge on endocrine disrupting chemicals (EDCs) from animal biology to humans, from pregnancy to adulthood: Highlights from a national italian meeting*, MDPI AG, <http://dx.doi.org/10.3390/ijms19061647>. [13]
- Taylor, D. (2002), *Race, Class, Gender, and American Environmentalism*, United States Department of Agriculture, Forest Service, <https://www.fs.fed.us/pnw/pubs/gtr534.pdf>. [5]
- UN WomenWatch (2009), "Women, Gender Equality and Climate Change", *The UN Internet Gateway on Gender Equality and Empowerment of Women*. [15]
- UNDP (2019), *Women Women as Environmental Stewards : The Experience of the Small Grants Programme*, https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/environment-energy/sqp/Women_as_Environmental_Stewards.html. [4]
- Wilson Center (2018), *Roadmap to 50x50*, <http://www.wilsoncenter.org/program/global-womens-leadership-initiative> (accessed on 11 September 2020). [17]



Extrait de :

Gender and the Environment

Building Evidence and Policies to Achieve the SDGs

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/3d32ca39-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Égalité femmes-hommes et développement durable », dans *Gender and the Environment : Building Evidence and Policies to Achieve the SDGs*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/2371fc6b-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.